

Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le

ID: 001-210101739-20251013-2025_169_DEC-DE

DÉCISION DU MAIRE PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Maintenance bisannuelle du WC automatique situé sur la Place du

Jura / Société M.P.S. / Attribution (1.1)

Service: Pôle opérationnel (SC - CF)

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

VU l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel le maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au maire, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au Budget,

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique.

VU le budget 2025,

CONSIDÉRANT la nécessité de lancer une demande de devis pour effectuer la maintenance bisannuelle du WC automatique situé sur la Place du Jura,

CONSIDÉRANT qu'un devis a été demandé par mail à la société M.P.S. et analysé par les services techniques; que les services techniques proposent de retenir l'offre de l'entreprise M.P.S., économiquement la plus avantageuse, pour un montant annuel de 1 199 € HT, soit1 438.80 € TTC,

DÉCIDE

- **DE RETENIR** l'offre de l'entreprise M.P.S., économiquement la plus avantageuse, pour un montant total de 4 796 € HT, soit 5 755.20 € TTC, concernant la maintenance bisannuelle du WC automatique situé sur la Place du Jura. Ce contrat de maintenance est conclu pour une période de 12 mois, reconductible tacitement trois fois.
- ♣ DE SIGNER ledit devis ainsi que toutes les pièces annexes.

Pour copie conforme,

Fait à Gex, le 13 octobre 2025.

Le Maire,

Patrice DUNAND



